

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS677

présenté par

M. Maudet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

L'article L. 3133-7 du code du travail est ainsi rédigé :

« Art. L. 3133-7. – Une journée de solidarité des actionnaires est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, sous la forme d'une contribution assise sur les revenus mentionnés aux articles 108 à 117 *bis* et 120 à 123 *bis* du code général des impôts.

« Le produit annuel de cette contribution équivaut au moins à une journée moyenne de salaires brut versés en France la même année. Il est affecté à la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 223-5 du code de la sécurité sociale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe parlementaire La France Insoumise propose d'instaurer une journée de solidarité des actionnaires en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap.

En 2024, les droites ont essayé d'imposer 7 heures de travail non rémunéré à l'ensemble des salariés du pays par la création d'une deuxième journée dite « de solidarité ». Bien entendu, ce

doublément de la contribution à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie devait passer par une ponction sur les salaires et non par un prélèvement sur la part de la valeur ajoutée allant aux détenteurs des capitaux. En 2025, François Bayrou s'essaya à une manœuvre similaire en évoquant la suppression de 2 jours fériés sans rémunération supplémentaire, c'est-à-dire l'imposition de 2 jours ou 14 heures de travail non rémunéré. La manœuvre, grossière, visait à attirer l'attention sur cette mesure profondément impopulaire, avant de rétrocéder une de ces journées, pour mieux faire accepter un budget austéritaire d'une grande violence. Cela a conduit à la chute de son Gouvernement.

La mise à contribution des plus riches et du capital, en revanche, ne font jamais partie des pistes budgétaires envisagées par le Gouvernement. Or, si la Sécurité sociale a des besoins de financement qui ne sont pas couverts, c'est parce que les politiques menées ces 5 dernières décennies ont conduit à un gigantesque détournement de la richesse produite dans le pays. Le capital s'est permis de détourner les gains de la productivité du travail, si bien que la part des salaires dans la valeur ajoutée a diminué de 8 points entre la fin des années 1970 et aujourd'hui (INSEE). Cette offensive libérale s'est accélérée sous la présidence d'Emmanuel Macron, avec près de 3 points de valeur ajoutée passant du travail au capital.

La France bat chaque année son précédent record de dividendes versés, avec 98,2 milliards d'euros en 2024 (les rachats d'actions étant inclus), un pactole 40 % plus important que 3 ans auparavant. Les 500 plus grandes fortunes du pays possèdent 1128 milliards d'euros, c'est 14 fois plus qu'en 1996 selon le magazine Challenge. Les salaires réels ont eux diminué de 3,1 points depuis 2022.

Le financement de la branche autonomie est une nécessité de civilisation pour relever le défi du vieillissement. Et bien sûr, en temps de crise, il est légitime d'exiger un effort à ceux qui se sont enrichis comme jamais ces dernières années. D'où cette proposition de créer une journée de solidarité des actionnaires.

Pour que la Sécurité sociale soit en mesure de répondre à tous les besoins qui s'expriment, notamment ceux en lien avec la perte d'autonomie, il nous faut faire diminuer le coût du capital et reconquérir la part de la production de valeur qu'il a détourné. De cette manière, les revenus socialisés du travail permettront le financement de la branche autonomie. Dans l'entretemps, nous proposons la création d'une journée de solidarité des actionnaires.